

# Et si la Belgique ne pouvait pas envoyer d'athlète à Rio ?

DOPAGE Anne Daloze, responsable de l'agence antidopage francophone, tire la sonnette d'alarme après l'avertissement de l'AMA

C'est un avertissement sans frais que le Conseil de fondation de l'Agence mondiale antidopage (AMA) vient d'adresser à la Belgique. Il a demandé à notre pays de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation antidopage édictée par la version 2015 du Code mondial, et ce pour le 18 mars 2016 au plus tard.

« Nous sommes un peu victimes de la complexité de notre architecture institutionnelle, explique le docteur Anne Daloze, responsable de l'agence antidopage (Onad) de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Notre pays compte quatre Onad

*distinctes, toutes signataires du Code mondial antidopage. Celles qui s'occupent de la plus grande partie du territoire, la flamande*

*et la wallonne, sont tout à fait en ordre, celles qui s'occupent de la Région bruxelloise et de la Communauté germanophone, pas encore. Nous espérons que, comme les deux grandes Onad sont conformes, l'AMA donnerait son feu vert ; mais elle considère la Belgique dans sa globalité et il faut que tout le monde soit en règle pour que le pays soit en conformité avec le Code. »*

Toujours selon Anne Daloze, les deux régions qui ont pris du retard dans la confection d'une nouvelle législation sont en train d'essayer de le combler. Mais elles ne sont pas au même niveau. A Bruxelles, l'ordonnance, qui a été rédigée, doit juste encore donner lieu à des arrêtés d'exécution ; en Communauté germanophone, en revanche, il n'y a toujours ni dé-

cret ni arrêté d'exécution et il n'y a plus une minute à perdre.

Que se passerait-il si une ou deux régions n'arrivaient pas à être en ordre pour la date fatidique ? Les conséquences pourraient, selon la responsable francophone, être très lourdes.

« La Belgique serait déclarée "non conforme" au Code mondial antidopage. Du coup, son laboratoire (NDLR : de Gand) serait déclaré non conforme également puisque se trouvant dans un Etat en infraction. Sur le plan sportif, on ne pourrait plus organiser de compétitions internationales et, au pire, il y aurait aussi un risque pour nos athlètes en vue des Jeux olympiques puisque les sportifs d'un Etat qui n'est pas en conformité avec le Code pour-

*raient logiquement être privés de compétitions internationales... On n'en est pas encore là, mais il y a un ultimatum qui va tomber au mois de mars. »*

Julien Magotteaux, juriste à la FWB, est, lui, moins affirmatif. La situation ambiguë des quatre Onad distinctes regroupées sous le dénominateur commun « Belgique » devrait, selon lui, en cas de problème persistant au 18 mars, autoriser celles qui sont en règle à plaider pour que l'on ne prenne pas une décision globale.

En attendant, la meilleure solution est de tout faire pour que la Belgique ne fasse plus partie des mauvais élèves au printemps prochain. Heureusement, tout le monde semble en être conscient. ■

**PHILIPPE VANDE WEYER**